

Les bibliothèques invisibles

# Le canon et l'oubli

13 avril 2021

William Marx



COLLÈGE  
DE FRANCE  
— 1530 —

Le septième mois arriva, et les fils d'Israël habitaient dans leurs villes. 8 1 Tout le peuple, comme un seul homme, se rassembla sur la place qui est devant la porte des Eaux, et ils dirent à Esdras, le scribe, d'apporter le livre de la Loi de Moïse que le SEIGNEUR avait prescrite à Israël. 2 Le prêtre Esdras apporta la Loi devant l'assemblée, où se trouvaient les hommes, les femmes et tous ceux qui étaient à même de comprendre ce qu'on entendait. C'était le premier jour du septième mois.

3 Il lut dans le livre, sur la place qui est devant la porte des Eaux, depuis l'aube jusqu'au milieu de la journée, en face des hommes, des femmes et de ceux qui pouvaient comprendre. Les oreilles de tout le peuple étaient attentives au livre de la Loi.

4 Le scribe Esdras était debout sur une tribune de bois qu'on avait faite pour la circonstance, et à côté de lui se tenaient Mattitya, Shèma, Anaya, Ouriya, Hilqiya et Maaséya à sa droite, et à sa gauche : Pedaya, Mishaël, Malkiya, Hashoum, Hashbaddana, Zekarya, Meshoullam. 5 Esdras ouvrit le livre aux yeux de tout le peuple, car il était au-dessus de tout le peuple, et lorsqu'il l'ouvrit tout le peuple se tint debout. Et Esdras bénit le SEIGNEUR, le grand Dieu, et tout le peuple répondit : « Amen ! Amen ! » en levant les mains. Puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant le SEIGNEUR, le visage contre terre. 7 Yéshoua, Bani, Shérévya, Yamîn, Aqqouy, Shabtaï, Hodiya, Maaséya, Qelita, Azarya, Yozavad, Hanân, Pelaya – les lévites – expliquaient la Loi au peuple, et le peuple restait debout sur place. 8 Ils lisaient dans le livre de la Loi de Dieu, de manière distincte, en en donnant le sens, et ils faisaient comprendre ce qui était lu.

9 Alors Néhémie le gouverneur, Esdras le prêtre-scribe et les lévites qui donnaient les explications au peuple dirent à tout le peuple : « Ce jour-ci est consacré au SEIGNEUR votre Dieu. Ne soyez pas dans le deuil et ne pleurez pas ! » – car tout le peuple pleurait en entendant les paroles de la Loi. 10 Il leur dit : « Allez, mangez de bons plats, buvez d'excellentes boissons, et faites porter des portions à celui qui n'a rien pu préparer, car ce jour-ci est consacré à notre Seigneur. Ne soyez pas dans la peine, car la joie du SEIGNEUR, voilà votre force ! » 11 Et les lévites calmaient tout le peuple en disant : « Faites silence, car ce jour est consacré. Ne soyez pas dans la peine ! »

12 Alors tout le peuple s'en alla pour manger et boire, pour faire porter des portions et pour manifester une grande joie, car ils avaient compris les paroles qu'on leur avait fait connaître.

13 Le deuxième jour, les chefs de famille de tout le peuple, les prêtres et les lévites se rassemblèrent auprès du scribe Esdras pour bien discerner le sens des paroles de la Loi. 14 **Ils trouvèrent écrit dans la Loi, que le SEIGNEUR avait prescrite par l'intermédiaire de Moïse, que les fils d'Israël devaient habiter dans des huttes pendant la fête du septième mois** 15 et qu'ils devaient le faire savoir et en publier l'annonce dans toutes leurs villes et à Jérusalem, en ces termes : « **Sortez dans la montagne et rapportez du feuillage d'olivier, du feuillage d'olivier sauvage, du feuillage de myrte, du feuillage de palmiers et du feuillage d'arbres touffus, pour faire des huttes, comme il est écrit.** » 16 Alors le peuple sortit et rapporta de quoi se faire des huttes, chacun sur son toit, dans leurs propres cours et dans les cours de la Maison de Dieu, ainsi que sur la place de la porte des Eaux et sur la place de la porte d'Ephraïm.

16 Toute l'assemblée – ceux qui étaient revenus de la captivité – fit des huttes et habita dans ces huttes. Or, depuis le temps de Josué fils de Noun jusqu'à ce jour, les fils d'Israël n'avaient pas fait cela. Ce fut une très grande joie. 18 On lut dans le livre de la Loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier. La fête dura sept jours et le huitième jour, selon la coutume, il y eut une assemblée de clôture.

Tout indigène en Israël doit habiter sous la tente pour que d'âge en âge vous sachiez que j'ai fait habiter sous la tente les fils d'Israël, lorsque je les ai fait sortir du pays d'Égypte.

Lévitique 23, 42-43

κανών

1. Tige de roseau.
2. Baguette en bois.
3. Règle de bois ou de métal.
4. Règle, principe, modèle.



Le dernier jour de la fête, qui est aussi le plus solennel, Jésus, debout, se mit à proclamer : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et que boive celui qui croit en moi. Comme l'a dit l'Écriture : "De son sein couleront des fleuves d'eau vive." » Il désignait ainsi l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui : en effet, il n'y avait pas encore d'Esprit parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié.

Jean 7, 37-39

Quand le jour de la Pentecôte arriva, ils se trouvaient réunis tous ensemble. Tout à coup il y eut un bruit qui venait du ciel comme le souffle d'un violent coup de vent : la maison où ils se tenaient en fut toute remplie ; alors leur apparurent comme des langues de feu qui se partageaient et il s'en posa sur chacun d'eux. Ils furent tous remplis d'Esprit Saint et se mirent à parler d'autres langues, comme l'Esprit leur donnait de s'exprimer.

Or, à Jérusalem, résidaient des Juifs pieux, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel. À la rumeur qui se répandait, la foule se rassembla et se trouvait en plein désarroi, car chacun les entendait parler sa propre langue. Déconcertés, émerveillés, ils disaient : « Tous ces gens qui parlent ne sont-ils pas des Galiléens ? Comment se fait-il que chacun de nous les entende dans sa langue maternelle ? Parthes, Mèdes et Élamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et de l'Asie, de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte et de la Libye cyrénaïque, ceux de Rome en résidence ici, tous, tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons annoncer dans nos langues les merveilles de Dieu. »

Actes 2, 1-11





Étudiant, le seul professeur que j'aie aimé et admiré a été l'helléniste Paul Mazon ; lorsqu'il est mort, je n'en ai pas fini de regretter que tout le savoir de la langue grecque disparût avec lui, et qu'un autre corps dût recommencer l'interminable trajet de la grammaire, depuis la conjugaison de *deiknumi*. Le savoir, comme la jouissance, meurt avec chaque corps.

Roland Barthes

En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle.

Amadou Hampâté Bâ

À quoi attribuer la sélection des œuvres comme la damnation ou l'élection des bons et des mauvais ? Aux dieux anéantis ? Aux jugements des fonctionnaires de l'enseignement ? Aux manuels scolaires ? À la vénalité des journalistes ? À la barbarie des rois ? Au temps insensible et aveugle ? [...]

Mais le temps n'est pas un estomac. Le temps ne trie rien, ne transforme rien, ne retient rien, ne distille ni n'excrète. Ce sont quelques hommes qui passent, qui sortent des livres ou les rangent sur les rayons, qui publient, qui pilonnent. Trois professeurs de grammaire alexandrins ont compilé certaines tragédies grecques. On se satisfait de ce qu'on a. On ne tremble pas assez à l'idée de ce qu'on n'a pas.

[...]

Il existe des livres sublimes qui n'ont jamais été lus et qui ne le seront jamais. La plus grande part des livres qui ont plus de trois millénaires ont encore à être déchiffrés. Des livres qui étaient médiocres ont connu et n'ont pas cessé de connaître de nouvelles et fréquentes assiduités. Plus ils étaient portés à plaire au souvenir du désir des êtres que nous avons enviés, plus ils étaient nimbés de ce désir et moins ils nous étaient dédiés. Aussi, à force de lire dans le regard de ceux que nous aimions ce qu'il nous fallait lire, les livres tombent des mains.

Pascal Quignard, « Le tribunal du temps », *Petits Traités*

*Est vetus atque probus centum qui perficit annos.*

Est ancien et de bonne qualité qui passe le cap des cent ans.

Horace, *Épîtres* II, 1, v. 39